

MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.

L'an deux mille douze, le 10 novembre à 10 h 00.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor Gruat, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie Birhart,
Jérôme Cochenec, Jean Faillard, Carole le Boulanger, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec,

Absente, excusée : Anita Daniel

Convocation: 30 octobre 2012

Secrétaire de séance: Jérôme Cochenec

Objet: *Aménagement du cabinet médical*

Lors de sa séance du 7 juillet 2012, le Conseil était informé que, en raison du caractère pérenne de l'association des Drs Muniz et Selhane, les nécessaires travaux d'extension du cabinet médical pouvaient être envisagés. Le Conseil a pris connaissance du plan des aménagements envisagés tel que discuté avec les médecins. Il a été informé du chiffrage prévisionnel des travaux à savoir Electricité-eau-plomberie 10.000 € HT, Bardage toit, Charpente isolation; Carrelage placos; Menuiserie, ensemble 4 lots représentant 38.800 € HT. Sur la base de ces éléments, et compte tenu des travaux déjà engagés, un loyer de 500 € par mois charges non comprises semble raisonnable pour le cabinet médical.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par six voix pour et quatre abstentions:

- décide d'autoriser le maire à faire procéder aux aménagements requis dans le cabinet médical pour y installer deux médecins et prévoir un logement pour un remplaçant.
- demande au maire de prendre toutes dispositions utiles à la mise en oeuvre de cette décision, y compris le dépôt éventuel d'un permis de construire (à finaliser par les Ets Triballier) et la passation de marchés avec des entreprises (en collaboration avec Rémy le Goff) pour la réalisation des lots identifiés.
- fixe à 500 € avec effet du 1er janvier 2013 le loyer mensuel du cabinet médical, non incluses les charges locatives, et demande au maire de passer un bail à cet effet avec le Dr Muniz.

Pour copie certifiée conforme au registre,
le Maire

Jean-Victor Gruat